



Aux contribuables de la
susdite municipalité

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT


Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, un règlement portant le numéro 2019-175.

Ce règlement mandate la firme Bernard et Cie pour appliquer la réglementation concernant les bandes riveraines.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2019-175 n'aura qu'à se présenter aux heures et jours réguliers d'ouverture de mon bureau sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 15 janvier 2020.


Robert Léclerc, GMA
Directeur général et
Secrétaire-trésorier